

**AVIS RELATIF A L'EXAMEN FINAL EN VUE DU DIPLOME D'EXPERTISE COMPTABLE REGI
PAR LE DECRET N°81-536 DU 12 MAI 1981**

SESSIONS 2007 - 2008

L'examen final en vue de l'obtention du diplôme d'expertise comptable régi par le décret n° 81-536 du 12 mai 1981 sera organisé pour les années 2007/2008 en deux sessions par an .

Sont admis à se présenter à cet examen les candidats titulaires du diplôme d'études comptables supérieures (DECS) régi par le décret n° 81-536 du 12 mai 1981 relatif au DECS ou du diplôme d'études supérieures comptables et financières (DESCF) régi par le décret n° 88-80 du 22 janvier 1988 relatif au DESCF et ayant accompli leur stage professionnel dûment validé dans le régime de 1981.

Cet examen comporte trois épreuves :

- la rédaction et la soutenance d'un mémoire
- une épreuve écrite portant sur la révision contractuelle et légale des comptes
- un entretien d'une heure avec le jury (durée indicative).

Elles sont subies au cours d'une même session, à l'exception du mémoire, qui peut être présenté dans un délai de quatre sessions après les deux autres.

Le sujet du mémoire a trait à l'une ou plusieurs activités relevant de l'expertise comptable. L'agrément est accordé pour une période de deux ans.

Si le mémoire n'est pas déposé dans ce délai, une nouvelle demande d'agrément doit être présentée.

I - Agrément du sujet de mémoire

I – A / Demande de dossier

Les candidats pourront télécharger un dossier de demande d'agrément sur le site de l'Education Nationale : www.education.gouv.fr, rubrique : « outils de documentation et d'information », sous rubrique : « téléprocédure et formulaire », puis « autres particuliers » ou demander un dossier d'inscription auprès du Service interacadémique des examens et concours-DES 5 (DEC), 7 rue Ernest Renan ,94114 ARCUEIL Cedex, :

- **Du 1^{er} Septembre 2007 jusqu'au 30 Juin 2008 et à partir du 1^{er} Septembre 2008**
- **En raison des congés d'été aucune demande de dossier ni aucun résultat ne sera transmis au candidat pour les mois de Juillet et Août.**

I – B/ Résultats

Les résultats des sessions d'agrément seront communiqués dans un délai de 3 mois (délai maximal) après réception du dossier.

I – B - 1/ Les résultats sont transmis entre le 1^{er} Janvier et le 30 Juin de l'année N

Si le candidat obtient l'agrément de son sujet de mémoire il pourra soutenir son mémoire pour les sessions de :

- Novembre de l'année N
- Mai de l'année N+ 1
- Novembre de l'année N + 1
- Mai de l'année N + 2

I - B - 2/ Les résultats sont transmis entre le 1^{er} Septembre et le 31 Décembre de l'année N

Si le candidat obtient l'agrément de son sujet de mémoire il pourra soutenir son mémoire pour les sessions de :

- Mai de l'année N + 1
- Novembre de l'année N +1
- Mai de l'année N +2
- Novembre de l'année N + 2

N.B Si le candidat n'obtient pas l'agrément du sujet de mémoire deux cas se présentent :

- Le sujet peut être conservé mais le candidat devra modifier son plan
- Le sujet est refusé

Ces deux cas entraînent OBLIGATOIREMENT une nouvelle inscription à l'agrément du sujet de mémoire. Cependant si le candidat le souhaite cette dernière peut se faire immédiatement après la date de l'obtention du premier résultat.

I – C/ Constitution du dossier d'inscription

Ces dossiers comporteront les pièces suivantes : une proposition de plan détaillé et quantifié en deux exemplaires; une notice explicative conforme à l'esprit de la note rédigée par le jury national d'expertise comptable en deux exemplaires et une bibliographie détaillée en deux exemplaires.

II - Inscription à l'examen final

Les candidats pourront télécharger un dossier d'inscription sur le site de l'Education Nationale www.education.gouv.fr, rubrique : « outils de documentation et d'information », sous rubrique : « téléprocédure et formulaire », puis « autres particuliers » ou demander un dossier d'inscription auprès du Service interacadémique des examens et concours – DES 5 (DEC) - 7 rue Ernest Renan, 94 114 ARCUEIL cedex, en joignant obligatoirement une étiquette autocollante à votre nom et adresse, **aux dates suivantes** :

- Deuxième session 2007 : Du 16 Juillet au 20 Août 2007 / **Clôture des inscriptions le 31 Août 2007**
- Première session 2008 : Du 7 Janvier au 1^{er} Février 2008 / **Clôture des inscriptions le 15 Février 2008**
- Deuxième session 2008 : Du 15 Juillet au 18 Août 2008 / **Clôture des inscriptions le 29 Août 2008**

Les candidats ne pourront déposer un dossier d'inscription à l'examen final qu'à la condition de présenter avec celui-ci une attestation de fin de stage, la fiche générale de synthèse, le diplôme qu'ils possèdent ainsi que leur mémoire en trois exemplaires (format 21* 29,7).

Les sessions d'examen se dérouleront à Paris :

- Deuxième session 2007 : du 12 Novembre au 30 Novembre 2007 – Epreuve écrite le 12 Novembre 2007.
- Première session 2008 : du 28 Avril au 23 Mai 2008 – Epreuve écrite le 28 Avril 2008
- Deuxième session 2008 : du 17 Novembre au 5 Décembre 2008 – Epreuve écrite le 17 Novembre 2008

III - Dispositions communes

Les dossiers devront être téléchargés sur le site du Ministère de l'Education Nationale: www.education.gouv.fr, rubrique : « outils de documentation et d'information », sous rubrique : « téléprocédure et formulaire », puis « autres particuliers » ou demandés par courrier . Aucune demande par téléphone et fax ne sera acceptée.

Le renvoi des dossiers devra être effectué au plus tard à la date limite fixée par le présent arrêté, le cachet de la Poste faisant foi. Tout dossier retardataire sera rejeté.

Aucun rectificatif ni additif au mémoire ne sera accepté.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Récapitulatif des sessions 2007/2008

| | Session | Demandes de dossiers | Clôture des inscriptions | Epreuves | Résultats |
|-------------------------------------|-------------------------------|---|--------------------------|--|---|
| Agrément du Sujet de Mémoire | | du 1 ^{er} Septembre 2007 au 30 juin 2008 et à partir du 1 ^{er} Septembre 2008 | | | Dans les 3 mois suivant la date de l'accusé de réception fourni par le service gestionnaire. Délai maximal. |
| Diplôme Final | 2 ^{ème} session 2007 | Du 16 Juillet au 20 Août 2007 | 31 Août 2007 | Du 12 Novembre au 30 Novembre 2007. Sauf le 15 Novembre 2007. Epreuve écrite le 12 Novembre 2007 | Mi Janvier 2008 |
| | 1 ^{ère} session 2008 | Du 7 Janvier au 1 ^{er} Février 2008 | 15 Février 2008 | Du 28 Avril au 23 Mai Sauf les 1^{er}, 2, 8, 9, 12 Mai 2008 Epreuve écrite le 28 Avril 2008 | Fin Juin 2008 |
| | 2 ^{ème} session 2008 | Du 15 Juillet au 18 Août 2008 | 29 Août 2008 | Du 17 Novembre au 5 Décembre 2008 Epreuve écrite le 17 Novembre 2008 | Mi Janvier 2009 |